



Le bois contreplaqué

Notre contreplaqué Marine sous marquage CE Classe 3 est particulièrement recommandé :

- en extérieur exposé (bardage, planche de rives, façades, menuiseries extérieures)
- en extérieur abrité (support de couverture, avancée de toiture, contreventement)
- en milieu intérieur humide (salle de bains, cabine, plancher, coffre de volets roulants)



Comme tout produit naturel, la régularité de teinte et de structure du bois brut ne peut être garantie.

Notre contreplaqué fait référence à la norme EN13986 et EN636 et résiste à l'humidité dans le temps à condition de recevoir une protection.

Pour une exposition en extérieur, **il nécessite l'application d'une couche de primaire sur chaque face et notamment sur les angles et la tranche avant la couche de finition.** Reportez-vous aux recommandations des fabricants sur les pots de lasures, vernis ou peintures.

Pour la fixation utiliser impérativement des clous ou vis **inox ou inoxydable.**

Le PVC blanc



Caractéristiques :

Résistant aux UV et la lumière	Bonne résistance à la flexion et au vent
Résistant aux intempéries	Très léger (poids 0,55 g/cm ³)
Recyclable	Bonne résistance chimique
Difficilement inflammable B2	Faible absorption d'eau
Mousse à structure cellulaire fine	Application façades et appuis de fenêtres

Nous utilisons un PVC rigide expansé à peau intégrée selon le procédé Celuka avec des caractéristiques exceptionnelles. Cette technologie donne au matériau une structure cellulaire uniforme et une surface lisse homogène.

Notre PVC est utilisé dans les domaines du bâtiment et l'industrie. La plaque résiste aux rayons UV et peut donc être utilisée pour l'extérieur. Il ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 75°C, tels que directement au-dessus d'une cheminée.

Pour la fixation utiliser impérativement des clous ou vis **inox ou inoxydable.**



Le ZINC naturel

Une patine naturelle se forme et protège le matériau, rendant l'entretien superflu.

Pour un **stockage** optimal sur un chantier, il serait préférable de le placer dans un espace sec et ventilé.

Le Zinc naturel est un matériau laissé à l'état naturel dont la surface n'est ni filmée, ni protégée d'aucune manière que ce soit. Le matériau a une bonne résistance à l'air. La surface du zinc réagit tout d'abord avec l'oxygène et forme de l'oxyde de zinc. Au contact de l'eau (pluie, humidité) se forme ensuite du dioxyde de zinc qui se transformera, par une réaction avec le dioxyde de carbone contenu dans l'air, en une couche de carbonate de zinc basique (patine) dense, tenace et résistante à l'eau. C'est à cette couche de protection qu'est dû le haut degré de résistance à la corrosion du zinc. Grâce à la formation d'une patine naturelle, on obtient non seulement une auto-protection, mais aussi un auto-nettoyage constant par l'intermédiaire du processus de vieillissement naturel et du contact avec la pluie.

Compatibilité :

Évitez le contact du zinc avec le Châtaigner, le Chêne, la Chaux, le Plâtre, le Ciment, le cuivre.

Nettoyage

Le matériau est lavé à l'eau pure, sans ajout de produit nettoyant, avec une éponge ou un chiffon. On peut de cette façon venir à bout des salissures peu importantes comme par exemple la poussière, les déjections d'oiseaux etc...

Pour la **fixation** du Zinc, utiliser des pointes ou vis en **acier galvanisé ou acier inoxydable**.